



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le Jeudi 16 Avril,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'eau

***Etaient présents (28) :** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantal SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKALA-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.*

***Etaient absents (05) :** Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES*

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 04-03-2015 Examen et Vote du Budget Primitif 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 Avril 2015 portant débat d'Orientations budgétaires ;

Après échanges de vues et délibération ;

A l'unanimité ;

Article 1^{er} : Le Budget Primitif 2015 de la Ville est adopté, chapitre par chapitre, comme suit :

	Fonctionnement	Montant	Investissement	Montant
<i>Dépenses</i>	011	2 661 285,77	16	731 145,18
	012	15 113 700,00		
	014	930 338,00	21	455 295,86
	65	1 835 000,00	Op	
	66	295 306,57	D'équipement	5 380 865,48
	67	30 000,00		
	023	100 000,00		
	042	602 743,34		
Total		21 568 373,68		6 567 306,52
<i>Recettes</i>	013	1 450 000,00	10	638 000,00
	70	189 700,00	13	4 477 502,73
	73	14 077 922,00	041	75 295,86
	74	5 265 563,00	040	602 743,34
	75	61 000,00	021	100 000,00
	77	30 000,00	024	220 000,00
	042	380 000,00		
	002	114 188,65	001	435 764,59
	Total		21 568 373,68	

Article 2 : L'Ordonnateur et le Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente..

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 16 Avril 2015

Le Maire,

Jean-Claude LOMBION

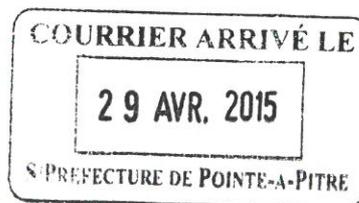


Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....

Formalités de publicité

Effectuées le.....



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre